



# 2021

## Le rapport d'activité

# Progresser ensemble

Lors de mon élection à la présidence de l'association, en mai 2021, AMARIS venait d'organiser, avec succès, **les Rendez-vous majeurs**. Cet événement national a été, en 2021, incontournable pour tous les acteurs de la gestion des risques.

Il y a 10 ans, qui aurait pu imaginer qu'une association de collectivités pilote le rendez-vous de l'ensemble des acteurs de la gestion des risques industriels ? La Direction générale de la prévention des risques, en confiant à AMARIS, le pilotage de cette journée a dans le même temps confirmé la place désormais centrale des collectivités dans la gestion des risques. Au nom de tous les adhérents, je remercie Yves Blein ; son implication durant ses deux mandats en tant que président d'AMARIS y est assurément pour beaucoup.

On m'a confié la présidence d'AMARIS à **un moment charnière**. Alors que durant les 10 dernières années, l'association s'était investie essentiellement sur l'élaboration et le suivi des Plans de Prévention des Risques Technologique (PPRT), d'autres préoccupations deviennent plus prégnantes sur le terrain notamment en matière de dialogue avec les habitants, de gestion de crise, de prise en compte des nuisances et des pollutions. Je nous avais donné jusqu'à la fin de l'année 2021 pour fixer collectivement le cap des ambitions et des objectifs d'AMARIS. Il s'agissait également de renforcer le fonctionnement collectif de nos instances afin de mieux saisir et prendre en compte nos besoins et attentes.

Depuis quelques mois, **notre feuille de route est actée**. Elle définit des grandes orientations et des axes de travail pour les années à venir. Que ce soit sur la prise en compte des pollutions, sur la gestion de crise, la culture de la sécurité, la volonté des élus du conseil d'administration est d'intégrer davantage les habitants et les spécificités des territoires, dans nos projets et nos prises de position sur les politiques publiques nationales. Rien ne peut se construire sans dialogue, sans échange et sans prise en considération des contextes locaux.

**ALBAN BRUNEAU**

**Président d'AMARIS,**

Maire de Gonfreville-l'Orcher,

Vice-président de la Communauté urbaine du Havre

# Sommaire

## **L'ASSOCIATION**

Gouvernance et instances.....p.04

Adhérents et missions.....p.08

Partenaires et collaborations.....p.11

**FEUILLE DE ROUTE 2021-2024.....p.12**

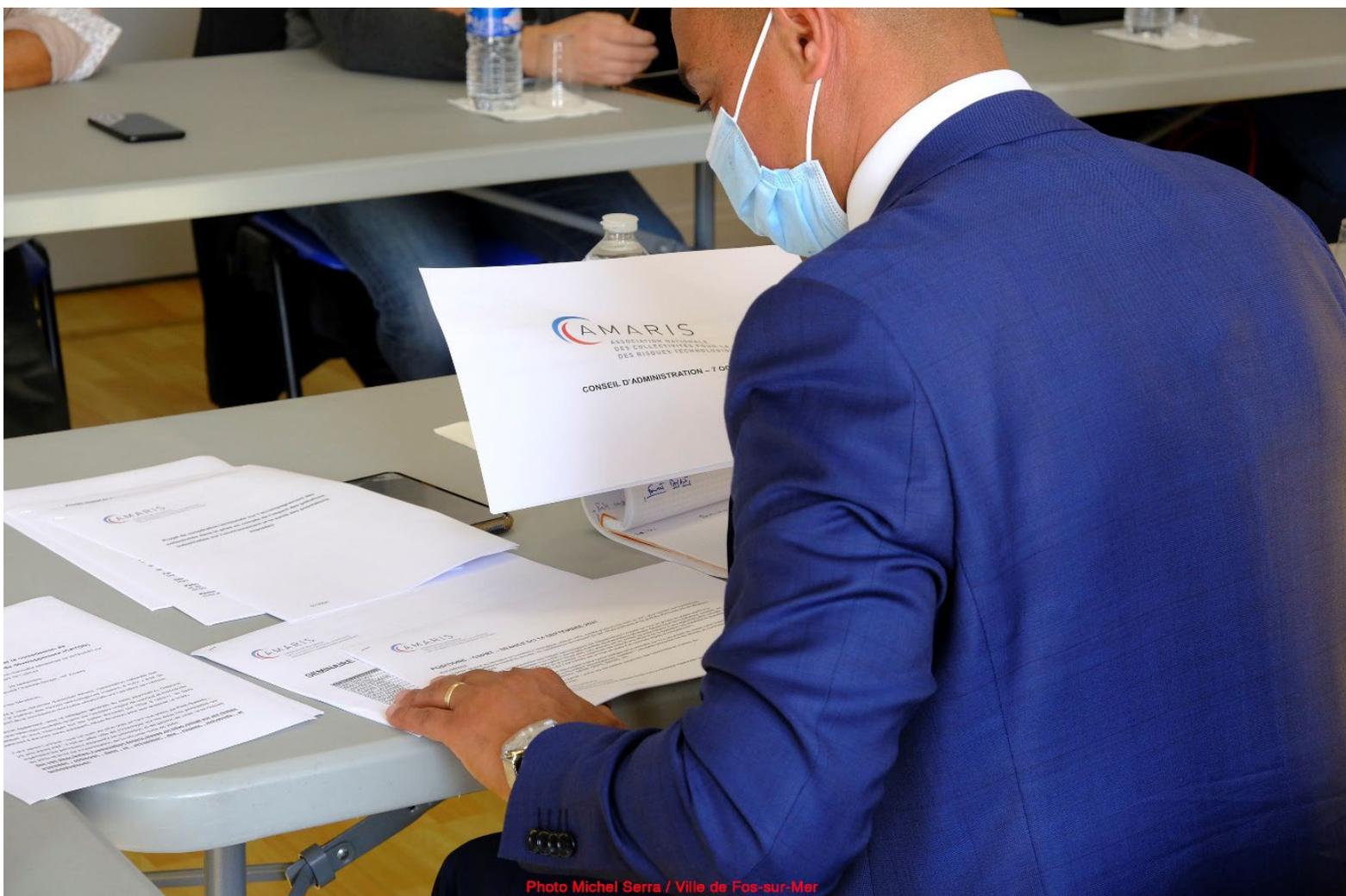
## **2021**

Prises de position et activités institutionnelles.....p.16

Les Rendez-vous majeurs .....p.21

Le nouveau chantier d'AMARIS .....p.27

Zoom Gestion de crise.....p.30



# Gouvernance et instances

**La gouvernance de l'association est assurée par le bureau et le conseil d'administration. Le 26 mai 2021, Alban Bruneau a été élu président d'AMARIS. L'année 2021 a été, en partie, consacrée à la mise en place d'un nouveau fonctionnement entre les élus afin de renforcer le travail collectif.**

# Un fonctionnement renouvelé

## LES INSTANCES

### Bureau

En 2021, le fonctionnement du bureau a été revisité. Désormais, il est réuni, en visio, en amont du conseil d'administration ou ponctuellement sur des points particuliers et des temps de travail. Ainsi, en 2021, les membres du bureau se sont retrouvés lors d'un séminaire de deux jours à Fos-sur-Mer.

Il a également été proposé aux membres du bureau de piloter plus particulièrement des thématiques de travail, notamment :

- Pollutions et nuisances
- Alerte et gestion de crise
- Dialogue avec les habitants
- Maîtrise de l'urbanisation.

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration est réuni trois fois par an, généralement à Paris. Son rôle est de fixer les orientations et les positions de l'association. Les élus, représentants l'association dans des instances tout comme l'équipe, y présentent leurs travaux et projets en cours.

## LES ÉLUS

### Alban Bruneau, le nouveau président d'AMARIS

Alban Bruneau a été élu le 26 mai 2021 par les membres du conseil d'administration. Il était auparavant vice-président de l'association.

#### *Le nouveau président d'AMARIS*

*Élu depuis 2001, Alban Bruneau est devenu maire de Gonfreville-l'Orcher en 2017, vice-président de la communauté urbaine du Havre, délégué à la question des risques majeurs et de l'environnement industriel, conseiller départemental de Seine-Maritime, président de l'ORMES (Office des risques majeurs de l'estuaire de la Seine).*

*Sa connaissance, son expérience, sa gestion, des territoires à risques, dont les risques technologiques, en font un président déjà aguerri aux problèmes qui se posent à vos collectivités. Gonfreville-l'Orcher est, en effet, une commune dont une partie du territoire est située sur la zone industrialo-portuaire du Havre. Elle compte 16 sites Seveso.*

## **Les membres du conseil d'administration**

- Pierre ATHANAZE, Vice-Président - Métropole de Lyon
- Roger BERGOUGNOUX, Maire de Lanquetot, Conseiller communautaire - Caux Seine Agglo
- Salah BOUCHAMA, Adjoint au Maire - Chasse-sur-Rhône
- Yves BLEIN, Député du Rhône
- Alban BRUNEAU, Maire de Gonfreville-l'Orcher et Vice-président - Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- Jean-Michel BUDYNEK, Adjoint au Maire - Solaize
- Fabienne CASTEL, Maire Déléguée de Mardyck et Conseillère communautaire - Dunkerque Grand Littoral
- François CHOLLET, Vice-président - Toulouse Métropole
- Gérard DUBOIS, Conseiller municipal - La Rochelle
- Charlotte GOUJON, Vice-Présidente - Métropole Rouen Normandie et Maire de Petit-Quevilly
- Michel GUILLOUX, Conseiller municipal - Feyzin
- Judith LABORIEUX, Conseillère communautaire - Communauté d'agglomération Centre de la Martinique, Adjointe au maire - Le Lamentin
- Françoise ROSSIGNOL, Françoise ROSSIGNOL, Vice-présidente de la Communauté urbaine d'Arras et Maire de Dainville
- Alexandre RUBIO, Maire de Bassens
- Patrice SCHOEPFF, Conseiller municipal et métropolitain - Ville et Eurométropole Strasbourg
- Karim TERNATI, Adjoint au maire - Grand Quevilly

## **Les membres du bureau**

- Président - Alban BRUNEAU
- Secrétaire - Judith LABORIEUX
- Trésorière - Fabienne CASTEL

## **Les vice-président(e)s**

- Pierre ATHANAZE
- Charlotte GOUJON
- Françoise ROSSIGNOL

## **Autres membres du bureau**

François CHOLLET, Gérard DUBOIS, Alexandre RUBIO, Patrice SCHOEPFF

# **REPRÉSENTATIONS**

## **Pilotage interne des thématiques de travail**

- Maîtrise de l'urbanisation - Françoise Rossignol
- Pollutions et nuisances - Pierre Athanaze
- Dialogue avec les habitants - Charlotte Goujon, Patrice Schoepff
- Alerte et gestion de crise - Karim Ternati, Roger Bergougnoux

## **Externes**

- ISPRT (Instance de suivi des PPRT) - Alban Bruneau
- CSPRT\* (Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques) - Jean-Michel Budynek, Charlotte Goujon
  - \* L'association des maires de France (AMF) désigne les représentants des collectivités, sur la base d'une proposition d'AMARIS.
- ICSI (Institut pour une culture de la sécurité industrielle) - Conseil d'orientation - Salah Bouchama, Karim Ternati
- INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) - Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise - Patrice Schoepff
- CNPC (Conseil national de la protection civile) - Michel Guilloux

### **CSPRT - Une nouvelle façon de travailler plus collaborative pour porter les positions des collectivités**

Jean Michel Budynek, représentant au CSPRT (Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques), a initié une nouvelle dynamique de travail. Chaque mois, en amont de la séance du CSPRT, un groupe de travail composé des élus siégeant au CSPRT et de l'équipe AMARIS se réunit en visio pour échanger, dans des délais très courts, sur les dossiers (complexes et techniques) inscrits à l'ordre du jour. Les positions de l'association sont formalisées dans un document permettant aux élus de suivre la séance et d'assurer une traçabilité des positions.

## **VERS UNE CONSOLIDATION DE L'ÉQUIPE**

**Le changement de gouvernance politique et le départ à la fin du mois de mars 2022 de Danielle Sauge-Gadoud, référente technique depuis 2008, ont imposé de revoir le fonctionnement de l'équipe.**

En 2021, des fiches de poste et un organigramme ont été mis en place. Des démarches ont été engagées pour recruter un nouveau collaborateur à temps plein sur des missions de référent technique.

### **Les collaborateurs**

- Delphine Favre, Déléguée Générale
- Christelle Salas, assistante administrative et comptable
- Danielle Sauge-Gadoud, référente technique



# Au service de ses adhérents

**AMARIS est un réseau de collectivités, d'élus et d'agents. La diversité de ses adhérents lui permet de rendre compte des réalités vécues sur le terrain et de se positionner auprès des autorités publiques, fédérations d'industriels et relais d'opinion. Elle permet également de croiser des expériences territoriales pour progresser collectivement.**

# Adhérents

**Notre association souhaite la bienvenue à quatre nouvelles communes adhérentes : Grand Quevilly, Mitry-Mory, Morvillars et Petit Couronne.**

## **COMMUNES**

Angé (41)  
Arnage (72)  
Bantzenheim (68)  
Bassens (33)  
Berre-l'Etang (13)  
Boussens (31)  
Chalampé (68)  
Chasse-sur-Rhône (38)  
Château-Arnoux (04)  
Clamecy (58)  
Coltainville (28)  
Dainville (62)  
Feyzin (69)  
Frontignan-Lapeyrade (34)  
Genay (69)  
Genes (25)  
Gonfreville-l'Orcher (76)  
Grandpuits-Bailly-Carrois  
Grand Quevilly (76)  
Issou (78)  
La Rochelle (17)  
Le Pont de Claix (38)  
Lespinasse (31)  
Lorient (56)  
Mardyck (59)  
Mazingarbe (62)  
Mitry-Mory (77)  
Monestier de Clermont (38)  
Montoir-de-Bretagne (44)  
Morvillars (90)  
Nesle (80)  
Petit Couronne (76)  
Ribecourt Reslincourt (60)  
Saint-Clair-du-Rhône (69)

Salaise-sur-Sanne (38)  
Salindres (30)  
Sarralbe (57)  
Solaize (69)  
Tavaux (39)  
Thiant (59)  
Vern-sur-seiche (35)  
Village-Neuf (68)  
Vonges (21)

## **INTERCOMMUNALITES**

Communauté urbaine d'Arras (62)  
Bordeaux métropole (33)  
Brest Métropole (29)  
Caux Seine Agglo (76)  
Communauté d'agglomération de La Rochelle (17)  
Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (97)  
Communauté d'agglomération La Porte-du-Hainaut-Wallers (59)  
Communauté de communes de Lacq-Orthez (64)  
Communauté Urbaine de Caen-la-Mer Normandie (14)  
Communauté urbaine de Dunkerque (59)  
Toulouse Métropole (31)  
Eurométropole de Strasbourg (67)  
Grand Lyon métropole (69)  
Grenoble Alpes Métropole (38)  
La Carène Saint-Nazaire Agglomération (44)  
Le Havre Seine Métropole (76)  
Métropole d'Aix-Marseille-Provence (13)  
Métropole Rouen Normandie (76)

# Missions de l'association

## **REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES COLLECTIVITÉS**

*Faire entendre la parole des collectivités et apporter leur contribution au débat public*

AMARIS est l'interlocutrice de référence auprès du ministère de la Transition écologique, du ministère de l'Intérieur, des fédérations d'industriels, de la presse, etc. Elle offre aux collectivités locales une tribune pour faire part de leurs difficultés et propositions afin de faire évoluer les politiques publiques. Elle les représente dans différentes instances nationales et groupes de travail. Elle peut venir en appui, localement, aux élus qui en font la demande. En 2021, elle a fait entendre la voix des collectivités dans les colloques, séminaires, etc. organisés sur les risques technologiques majeurs.

## **ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION DES RISQUES**

*Être la plus réactive possible pour répondre à vos questions*

AMARIS se donne pour mission d'être à l'écoute des problèmes relayés par ses adhérents et d'être la plus réactive possible pour y répondre. Elle effectue un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux élus et à leurs services. Pour ce faire, plusieurs moyens sont déployés :

- des réponses en direct en s'appuyant sur l'expertise de son équipe et la mobilisation de son réseau ;
- des rencontres régulières avec les services de la DGPR (direction générale de la prévention des risques technologiques) afin d'identifier les évolutions à envisager ;
- l'appui de partenaires de travail : Banque des territoires, INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques), etc. ;
- l'animation d'un réseau qui permet d'identifier les besoins de nos adhérents et de capitaliser sur l'expertise des collectivités et les bonnes pratiques ;
- la mise en place de groupes d'échanges à la demande des membres pour approfondir un sujet en particulier.

## **FAVORISER LES ÉCHANGES ET LA MUTUALISATION DES BONNES PRATIQUES**

*Être un lieu ressource pour ses adhérents*

Près de 50 élus et techniciens des communes et intercommunalités alimentent les travaux de l'association et participent aux activités du réseau. Depuis 2016, AMARIS les implique dans des projets qu'elle pilote. Après 3 années consacrées au traitement des activités économiques dans le cadre des PPRT, l'association lance un nouveau projet de coopération territoriale sur la prise en compte des pollutions industrielles sur l'environnement et la santé. Ce projet est financé notamment dans le cadre d'une subvention accordée par la Métropole de Lyon.

# Partenaires et collaborations

**Nos partenaires sont essentiels à la vie de notre association. Ils permettent aux adhérents de bénéficier de l'expertise de toutes les parties prenantes des politiques de gestion des risques. Avec eux, nous faisons vivre des projets d'envergure. AMARIS échange régulièrement avec des structures (associations locales, secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles, etc.) présentes sur vos territoires et nationalement.**

## **PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS**

- DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques Technologiques) - Ministère de la Transition écologique (MTE)
- Banque des territoires

En 2021, AMARIS a bénéficié d'une subvention du MTE dans le cadre d'une convention avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). Les liens tissés par l'association avec la DGPR sont un atout pour tous les adhérents. En 2021, AMARIS a également bénéficié d'une subvention de la Banque des territoires.

## **PARTENAIRES DE TRAVAIL**

- Avec l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), AMARIS coopère tout particulièrement sur le traitement des petits commerces et sur l'organisation des Rendez-vous majeurs ;
- AMARIS rencontre régulièrement les représentants de France Chimie et de l'UFIP (Union Française des Industries Pétrolières).

Nous collaborons régulièrement avec :

- Le cabinet d'avocats LPA-CGR ;
- Le cabinet d'avocats Benabdessadok, exerçant en droit public
- Des associations d'entreprises : AEPJR (Association des Entreprises de Port-Jérôme et sa région), SYNERZIP-LH (association des acteurs économiques de la zone industrielle et portuaire du Havre)
- ORMES (Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine)
- ICSI (Institut pour une Culture de la Sécurité Industrielle)
- IRMa (Institut des Risques Majeurs)
- CYPRES (Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs)
- ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État)

### **Institut Ecocitoyen (IECP), nouveau partenaire d'AMARIS**

Ce centre d'étude de l'environnement et de l'effet des pollutions sur la santé, basé à Fos-sur-Mer, vise à mieux connaître les risques liés aux activités humaines, notamment industrielles et logistiques. A partir d'une démarche impliquant citoyens et scientifiques, ses travaux s'adressent aux acteurs du territoire en vue de la réduction des émissions polluantes, de l'adaptation des suivis environnementaux aux polluants spécifiques, et de la réhabilitation des sites contaminés.



# Feuille de route 2021-2024

**Si ses principales missions restent inchangées, le périmètre d'action de l'association a été réajusté de manière collective et concertée. Durant l'automne 2021, la feuille de route a été affinée et actée par les membres du bureau et du conseil d'administration.**

# 3 orientations principales

Depuis 10 ans, l'association a travaillé quasiment exclusivement sur les PPRT dans une démarche d'accompagnement d'une politique publique telle que prévue par l'Etat. Le contexte économique et industriel change. L'accident de Lubrizol a, par son côté spectaculaire, mis en relief des risques non évalués. Les PPRT sont tous élaborés, les adhérents nous sollicitent sur d'autres sujets. Il est ainsi devenu nécessaire de redéfinir la stratégie de l'association et son périmètre d'action pour ensuite déterminer, en fonction des moyens, des actions concrètes à mettre en œuvre.

Le 7 octobre 2021, les membres du conseil d'administration ont adopté des axes prioritaires de travail que les élus du bureau ont affiné lors d'un séminaire de travail. De cette remise à plat ont émergé des axes forts qui tracent les contours d'un projet cohérent pour les années à venir.

## **1. DÉFENDRE UNE APPROCHE GLOBALE DES RISQUES ET DE LEUR GESTION**

La prise en compte des risques et les modalités de leur prévention ou gestion ont toujours été compartimentées. Il est désormais clair que ce type d'approche n'est plus possible. Le cloisonnement des problématiques, des risques et de leurs conséquences doit maintenant laisser place à des réflexions plus inclusives, pour développer une vision plus large et pertinente des actions à mener.

Certes, AMARIS restera principalement centrée sur les sites industriels à haut risques. Mais nous élargirons notre réflexion afin de prendre en compte toutes les conséquences générées par ces activités. Pour répondre aux inquiétudes exprimées dans vos territoires, nous développerons également une veille sur le transport des matières dangereuses, les risques émergents, la réglementation et l'accidentologie des installations classées.

## **2. AFFIRMER LE ROLE CENTRAL DES COLLECTIVITÉS**

10 années consacrées aux PPRT nous ont permis de mieux comprendre le rôle de chacun dans la gestion des risques. Et de conclure que celui des collectivités ne peut pas se limiter à appliquer des servitudes d'utilité publique ou à élaborer des plans communaux de sauvegarde. Au-delà de ces aspects techniques, les collectivités ont une responsabilité importante vis-à-vis de la population et, à ce titre, elles sont incontournables. C'est cette vision plus globale de la responsabilité des collectivités qui va guider les travaux de l'association AMARIS pour les années à venir, pour aider à redéfinir leurs rôles et missions, sur la prévention comme sur la gestion d'une crise.

## **3. ÊTRE TOUJOURS PLUS AUX COTÉS DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES**

Au travers des expériences que nous avons vécues, mais aussi des accidents auxquels nous avons été confrontés, nous connaissons désormais l'importance de l'échange et du dialogue avec les riverains et les acteurs locaux. Nous devons donc œuvrer à ce que les territoires, les populations, les associations soient mieux pris en compte. Par exemple, alors que les risques industriels sont systématiquement pensés en zones distinctes sur lesquelles on multiplie les dispositifs (PPRT, servitudes d'utilité publique, porter à connaissance), nous militerons pour une appréhension plus cohérente des réalités de terrain. Ou encore, nous travaillerons sur l'impact des pollutions industrielles sur l'environnement et la santé.

# 3 axes de travail

**Partant de ces constats, de ces orientations et de ces grands principes, voici les 3 voies d'actions sur lesquelles AMARIS va désormais s'engager et mobiliser les pouvoirs publics.**

## **1. ARMER LES COLLECTIVITÉS POUR UNE PRISE EN COMPTE GLOBALE DES POLLUTIONS ET NUISANCES INDUSTRIELLES**

Aujourd'hui, les habitants ont une approche inquiète, mais aussi globale et confuse, de l'environnement, de ses enjeux et des risques qu'ils encourent. Leurs attentes sont de plus en plus fortes et leur premier réflexe consiste à se tourner vers leurs élus. Nous avons donc décidé d'engager la production d'outils et d'analyses afin de vous accompagner et de vous soutenir pour répondre à ces besoins.

### *Pistes pour 2022*

- Organiser une mise en réseau des territoires concernés par les pollutions industrielles, accidentelles ou chroniques, actuelles ou anciennes ;
- Favoriser le partage des bonnes pratiques concernant les outils développés localement ;
- Outiller les adhérents pour qu'ils soient en capacité de comprendre, d'analyser et d'agir.

## **2. DÉVELOPPER NOTRE EXPERTISE SUR LA GESTION DE CRISE**

AMARIS a peu travaillé sur cette thématique et pourtant... Les sollicitations vont croissantes de la part de nos adhérents. C'est un aspect crucial de la gestion des risques, d'autant que des accidents comme celui de Lubrizol ont mis en évidence des défaillances dont il faut tirer les conséquences pour les corriger.

### *Pistes pour 2022*

- Consolider les liens avec le ministère de l'Intérieur ;
- Concentrer, en 2022, les revendications sur l'accès donné aux maires à la plateforme FR Alert (Cellbroadcast et SMS géolocalisés) afin qu'ils puissent l'utiliser pour déclencher l'alerte ;
- Nouer des partenariats avec des structures expertes.

## **3. ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES PPRT**

Ces plans sont quasiment tous approuvés. Leur mise en œuvre est actuellement en cours et soulève des questions qui n'ont pas été traitées. De façon plus stratégique, c'est aussi la question de leur révision, de leur évolution, du lien entre les PPRT et les autres outils de maîtrise de l'urbanisation sur laquelle nous devons être force de proposition.

### *Pistes pour 2022*

- Agir au niveau politique pour rappeler les enjeux et la nécessité d'un portage fort de la part de l'État ;
- Évolution des PPRT et révision des études de danger : Exiger des évolutions régulières.

# Les élus sur le terrain

**Les 9 et 10 novembre 2021, les élus du bureau et représentants de l'association dans les instances nationales se sont retrouvés à Fos-sur-Mer pour un temps de travail collectif.**

**Ces deux journées ont été organisées autour de 3 temps :**

**1. Une séance de travail collectif** sur l'avenir de l'association au cours de laquelle la feuille de route a été travaillée collectivement. Une réflexion plus globale sur les sujets impactant les territoires a été abordée. En effet, de nouveaux questionnements émergent notamment concernant :

- les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) non Seveso. La potentialité de risques est aussi de ce côté. Pourtant elles sont moins contrôlées et la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap) a assoupli les règles d'information et de concertation.
- l'émergence de nouveaux risques tout particulièrement de très fortes interrogations sur les NaTech. Un accident NaTech se définit comme un accident technologique engendré par un événement naturel. En soi, l'accroissement de ces événements naturels constitue déjà un enjeu important pour les sites industriels à risques. Mais c'est bien sûr dans leur capacité à induire un accident technologique majeur que réside le cœur du problème. Aujourd'hui, les risques naturels ne sont pas suffisamment pris en compte.

**2. Une rencontre avec les élus** et les représentants des collectivités situées sur les pourtours de l'Etang de Berre, un territoire Particulier par le nombre de sites Seveso, d'ICPE, avec ce que cela suppose en termes de contraintes, risques, d'attentes des habitants, etc. Il est également particulier par les dispositifs et les instances expérimentés pour gérer cette présence industrielle.

**3. Une visite de l'institut Ecocitoyen**, un nouveau partenaire d'AMARIS.





# Prises de position et activités institutionnelles

**2021 était l'année de la commémoration des 20 ans de l'accident d'AZF à Toulouse. Les positions défendues tout au long de l'année par AMARIS étaient tournées vers une forme de bilan sur ces 20 dernières années. Dans ces échanges réguliers avec la DGPR (Direction générale de la prévention des risques technologiques), avec la DGSCGC (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises) et dans différentes instances, elle a continué à porter des propositions pour améliorer la mise en œuvre des PPRT, la gestion de crise, etc.**

# Positions défendues en 2021

**Au cours des 12 derniers mois, AMARIS a continué activement ses actions de défense des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances institutionnelles et des relais d'opinion.**

## **LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES 20 ANS APRES L'ACCIDENT AZF**

**AMARIS a interpellé les pouvoirs publics sur la nécessité de s'emparer à nouveau du sujet de la prévention et de la gestion des risques.**

20 ans après l'accident d'AZF, l'association a salué des progrès (réduction significative des risques à la source, approbation des PPRT, etc.) et a fait valoir le fait qu'il ne fallait pas en rester là. Des accidents continuent de survenir, en France, à l'instar de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen en septembre 2019. Et les incidents sans conséquence majeure immédiate demeurent trop fréquents. AMARIS a ainsi souligné que les points de blocage restent encore nombreux.

En cause, l'échec patent à instaurer et animer un dialogue avec les riverains, qui, mal informés et insuffisamment associés aux décisions concernant leur territoire, n'ont pas ou peu développé une culture de la sécurité. Pour AMARIS, ceci tient principalement au fait que le sujet de la prévention et de la gestion des risques n'est traité que d'un point de vue technique, et fait complètement l'impasse sur la relation avec les riverains, pourtant essentielle. En synthèse, les politiques actuelles de prévention des risques s'appuient principalement sur la maîtrise de l'urbanisation et la réduction des risques à la source. Pour autant, les principaux freins identifiés par exemple dans la mise en œuvre des PPRT résident dans le manque d'information, de dialogue et d'accompagnement. Les moyens des préfectures et des services déconcentrés ne sont pas à la hauteur des enjeux.

### **AMARIS a dénoncé :**

- Un manque de formation pour la communication publique, pourtant cruciale dans le cadre de l'information préventive
- Des ressources insuffisantes pour l'inspection des installations classées - Des missions de plus en plus nombreuses sont confiées aux inspecteurs des installations classées. Dans certaines régions, faute de disponibilité, les inspecteurs ne traitent plus des études de danger. Pourtant elles sont la clé de voûte de tous les dispositifs de gestion des risques.
- Une nécessaire montée en compétences des agents dans la gestion de crise - Les accidents récents ont mis à jour les failles dans la coordination et la communication en temps de crise.

### **Ces positions ont été portées plus particulièrement lors de :**

- Audition d'AMARIS par la Mission *Culture du risque* - 18 février - Cette mission visait à formuler des propositions pour moderniser les dispositifs d'acculturation aux risques afin de permettre une sensibilisation plus large des habitants.
- Les Rendez-vous majeurs - 20 mai

- Point presse AMARIS - 20 septembre
- Audition par la commission de l'aménagement du territoire et du développement du Sénat - *Droit de suite au rapport de la commission d'enquête sénatoriale de 2019-2020 sur l'accident de Lubrizol* - 26 septembre
- Congrès des Maires - Table ronde *Faire face aux accidents industriels ou naturels* - 16 novembre
- Rendez-vous avec le directeur de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (Préfet Thirion), le président d'AMARIS (Alban Bruneau), une vice-présidente d'AMARIS (Charlotte Goujon) - 16 novembre

### ➤ **PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)**

**La mise en œuvre des PPRT, qui repose tout particulièrement sur les intercommunalités et les communes, reste une priorité de l'association.**

Des points de blocage sont encore à lever. Ils concernent par exemple le traitement des activités économiques ou des équipements publics ou l'accompagnement des riverains et plus globalement la dynamique d'ensemble. La question de leur révision est également de plus en plus prégnante.

AMARIS avait mis en place un groupe de travail dédié au traitement des locaux de petites activités économiques concernées par les PPRT et réunissant les Métropoles de Lyon et Grenoble, l'INERIS et le cabinet d'avocat Benabdessadok. En 2020, le travail avait consisté à identifier les questions techniques nécessitant des investigations complémentaires. En 2021, AMARIS a fait valoir à la DGPR (Direction générale de la prévention des risques technologiques) un ensemble de pistes d'amélioration à mettre en œuvre.

Sur les dispositifs d'accompagnement des travaux chez les habitants concernés par des prescriptions, AMARIS avait mis en place en 2020 un groupe de travail réunissant des collectivités (la Carène, Gonfreville-l'Orcher, la Rochelle, les métropoles de Grenoble et Lyon) et des représentants des services de l'État (DGPR, Île-de-France, Seine-Maritime, Nouvelle Aquitaine, Occitanie). Ce groupe de travail s'est réuni en 2020 et en 2021. Après des échanges très fournis, AMARIS a pu dresser un état des lieux des points de blocage et identifier des propositions qu'elle a portées à la connaissance de la DGPR (Direction générale de la prévention des risques technologiques).

### ➤ **POST-LUBRIZOL**

En 2021, de nombreux textes (arrêtés et décrets) ont concerné l'intégration du retour d'expérience de l'accident de Lubrizol dans la réglementation et ont été discutés au CSPRT (Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques). Au sein de cette instance, les représentants des collectivités (Jean-Michel Budynek, Charlotte Goujon) ont rappelé la nécessité d'informer et d'impliquer les communes et intercommunalités. Plus particulièrement, sur le suivi des substances stockées, les plans incendie imposés aux établissements, les plans d'opération internes s'appliquant désormais aux sites Seveso seuil bas, il apparaît nécessaire d'informer les communes pour qu'elles puissent adapter leur PCS (plan communal de sauvegarde).

### ➤ **GESTION DE CRISE**

Les PICS (plans intercommunaux de sauvegarde) sont désormais obligatoires. L'article 11 de la loi *visant à consolider notre modèle de sécurité civile* adoptée cet automne instaure une

obligation pour les intercommunalités de se doter d'un PICS. Ce plan, tel que décrit dans la loi, rassemble tous les moyens des communes et de l'intercommunalité pour les mutualiser. Chaque Maire pourrait les solliciter. L'intercommunalité assure quant à elle la coordination du PICS (plan intercommunal de sauvegarde) et des PCS (plans communaux de sauvegarde) sur la partie moyen de la gestion de crise. AMARIS veille à être associée à la rédaction du décret d'application.

Concernant la modernisation des moyens d'alerte, durant toute l'année 2021, l'association a interpellé le ministre de l'Intérieur et ses services afin que les collectivités soient associées au projet FR-Alert (plateforme de gestion Cell-broadcast et SMS géolocalisés). Elle a rappelé qu'il est indispensable de prendre en compte les responsabilités et obligations des maires sur leur territoire.

### ➤ **CESSATION D'ACTIVITES**

Consultée sur le projet de décret modifiant des dispositions relatives aux sols pollués et à la cessation d'activité des installations classées pour la protection de l'environnement, l'association AMARIS a attiré l'attention sur les procédures de mise en sécurité des sites. L'investissement des services de l'État reste nécessaire pour s'assurer que les sites ne présentent pas de risques importants. L'action des pouvoirs publics ne doit pas se limiter à un contrôle d'attestation.

Par ailleurs, dans la mesure où ce décret va au-delà d'une simple application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap), il paraît regrettable de ne pas s'en saisir pour encadrer la notion de propriétaire négligent. Les collectivités sont concernées tout particulièrement par cet aspect dans la mesure où elles portent des projets de réhabilitation des friches industrielles, des programmes et des politiques qui visent à freiner l'artificialisation des sols, etc. Comment mettre en place de tels projets sans prévisibilité de leurs responsabilités futures ?

## **EN 2021, AMARIS A ÉGALEMENT PARTICIPÉ A :**

- Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) - Patrice Schoepff (01 juillet, 26 septembre, 04 novembre)
- CSPRT (Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques) - Jean-Michel Budynek, Charlotte Goujon (22 juin, 14 septembre, 16 novembre)
- CODIRPA (comité directeur pour la gestion post-accidentel) de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) - En 2021, AMARIS participe aux travaux du comité directeur pour la gestion post-accidentel (CODIRPA) et à différents groupes de travail. Les réflexions portaient sur les actions à engager pour impliquer les acteurs locaux et la population. Dans la mesure où ces préoccupations rejoignent celles de notre association, l'objectif est de croiser les expertises. (09 février, 16 février, 11 mai, 08 septembre, 27 septembre, 29 novembre, 10 décembre)
- FONCSI (Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle) - Groupe de travail *Risques et territoire, gouvernance et participation citoyenne* - 10 février, 07 avril, 07 juin, 07 juillet
- Forum de la résilience - Rouen - Table ronde alerte et gestion de crise - 5 octobre
- ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État) - Lyon - 13 décembre

## AMARIS DANS LA PRESSE

**1 POINT PRESSE** - A Paris, le 20 septembre

**1 DOSSIER DE PRESSE** - 20 ans après AZF - Le bilan et les propositions d'AMARIS -  
*Gestion des risques : le portage politique est nécessaire.*

**DES RETOMBEES** / Presse spécialisée (PublicSénat, Actuenvironnement, SecoursMag, La Gazette des communes, Localtis, etc.) / Medias grand public (France Inter « Le téléphone sonne », France Infos, Europe 1, RadioClassique) / Presse régionale

MARIANNE – 10/09 Ça peut péter près de chez vous !

MARIANNE – 13/09 Catastrophe industrielle : où est-ce que ça pourrait arriver en France ?

ACTU ENVIRONNEMENT NEWSLETTER – 20/09 AZF : 20 ans après la catastrophe, le risque industriel toujours présent

ACTU ENVIRONNEMENT – 20/09 AZF : 20 ans après la catastrophe, le risque industriel toujours présent

L'ECHO REPUBLICAIN – 20/09 Il y a 20 ans, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse a tué 31 personnes et en a blessé 2.500

LA MONTAGNE – 20/09 Il y a 20 ans, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse a tué 31 personnes et en a blessé 2.500

LA REPUBLIQUE DU CENTRE – 20/09 Il y a 20 ans, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse a tué 31 personnes et en a blessé 2.500

LE BERRY REPUBLICAIN – 20/09 Il y a 20 ans, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse a tué 31 personnes et en a blessé 2.500

LE JOURNAL DU CENTRE – 20/09 Il y a 20 ans, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse a tué 31 personnes et en a blessé 2.500

LE POPULAIRE DU CENTRE – 20/09 Il y a 20 ans, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse a tué 31 personnes et en a blessé 2.500

L'YONNE REPUBLICAINE – 20/09 Il y a 20 ans, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse a tué 31 personnes et en a blessé 2.500

LAGAZETTE.FR – 20/09 « Moins de 10 % des logements à risque ont été traités »

BANQUE DES TERRITOIRES – 20/09 Prévention et gestion des risques industriels : 20 ans après AZF, il reste beaucoup à faire, estime Amaris

LHUMANITÉ.FR – 20/09 Sécurité. Vingt ans après, est-on à l'abri d'un nouvel AZF ?

LESECHOS.FR - 20/09 20 ans après le drame d'AZF, le risque industriel n'a pas disparu

RTL.FR – 21/09 20 ans d'AZF : ce qui a changé (ou pas) depuis la catastrophe

L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE – 21/09 Il y a 20 ans, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse a tué 31 personnes et en a blessé 2.500

FRANCE BLEU – 21/09 Journal régional de 12h

LES ECHOS – 21/09 Le risque industriel n'a pas disparu

RTL : L'INVITÉ DE RTL SOIR – 21/09/2021

LHUMANITÉ – 21/09 Vingt ans après, est-on à l'abri d'un nouvel AZF ?

LA MONTAGNE LA MONTAGNE – LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE – LE JOURNAL DU CENTRE – LE PAYS – LE BERRY REPUBLICAIN – L'ECHO REPUBLICAIN – L'YONNE REPUBLICAINE – LE POPULAIRE DU CENTRE – L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE– 21/09 Vingt ans après le drame d'AZF, la France est toujours accro au nitrate d'ammonium

France INTER – 21/09 20 ans après la catastrophe d'AZF, sait-on mieux prévenir les risques industriels ?

RADIOCLASSIQUE.FR – 21/09 Catastrophe d'AZF : 20 ans après, il reste des failles face aux risques industriels

LAGAZETTE.FR - 22/09 Risque technologique : trop de logements encore exposés

France TV INFO - 26/09 Deux ans après l'incendie de Lubrizol

SECOURS MAG – 06/10 20 ans après AZF, quelle gestion des sinistres majeurs ?

**LES**  
**RENDEZ**  
**VOUS**

RISQUES TECHNOLOGIQUES

**MAJEURS**

ET TERRITOIRES

**2021**

# Le nouvel événement national de la gestion des risques industriels

## **Les Rendez-vous majeurs #1 - 20 mai 2021 : une édition 100% numérique pour mettre en lumière des intervenants, des expériences de terrain et des pistes de travail pour l'avenir**

Organisé par AMARIS avec le soutien du ministère de la Transition écologique et l'appui de l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), cet événement a largement mobilisé l'équipe de l'association. En raison de la crise sanitaire, cette édition ne s'est pas déroulée comme nous l'avions initialement imaginé. Le format 100% numérique a limité les échanges et les rencontres. Pour autant, nous pensons avoir atteint nos objectifs principaux, à savoir mettre en lumière des intervenants et des expériences de terrain, sortir des sentiers battus et faire émerger des idées nouvelles. Au plus fort de la journée, 952 participants étaient connectés en même temps.

## **LES PARTENAIRES DE L'ÉVÈNEMENT**

Les Rendez-vous majeurs ont eu pour objectif de réunir les acteurs issus de tous les champs concernés par la gestion des risques industriels et l'aménagement du territoire. Cette volonté se traduit par l'implication d'un grand nombre de partenaires pour élaborer avec nous le programme. En amont, pour préparer cette journée, une gouvernance a été mise en place. Elle reposait sur :

- **Un comité de pilotage** composé de la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques Technologiques), de la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie), de Filiance, de France Nature Environnement, de France Chimie, du MEDEF (Mouvement des entreprises de France), du SNIIM (Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines), et de l'UFIP (Union Françaises des industries Pétrolières)
- **La mobilisation d'environ 30 structures :**

**État :** Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité - DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques Technologiques) / DDT (Direction départementale des Territoires) du Rhône / DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Aquitaine / Ministère de l'Intérieur - Bureau d'analyse et de gestion des risques – Bureau de l'Alerte de la Sensibilisation et de l'Education des Publics / BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) / ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information)

**Collectivités** : Métropoles de Dunkerque, de Lyon, de Rouen, Communauté urbaine LE Havre Seine Métropole, Caux Seine Agglo

**Industriels** : AEPJR (Association des Entreprises de Port-Jérôme et sa région), SYNERZIP-LH (association des acteurs économiques de la zone industrielle et portuaire du Havre), PIICTO (plateforme industrielle et d'innovation du Caban-Tonkin), GESIP (Groupe d'Étude de Sécurité des Industries Pétrolières)

**Experts** : AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), Cerema, CNPP (Centre national de prévention et de protection), ICSI (Institut pour une culture de la sécurité industrielle), IdealCO, IFFORME (Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement), IRMA (Institut des risques majeurs), LCPP (Laboratoire central de la Préfecture de police de Paris), SPPPI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles), ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État), IRMa (Institut des Risques Majeurs)

**Organisations syndicales** : CFDT (Confédération française démocratique du travail)

## UN PROGRAMME AMBITIEUX

**6 thématiques, 12 conférences et débats, 2 plénières et 50 intervenants**

Dès l'origine, nous avons souhaité que ce rendez-vous explore de nouvelles pistes, tant sur le fond que sur la forme, et soit une occasion offerte aux participants de réfléchir collectivement aux pratiques de gestion des risques industriels. En s'appuyant sur des retours d'expérience récents, des acteurs de terrain, des chercheurs, des intervenants d'horizon divers, l'objectif était de confronter les questions tant d'un point de vue technique que se réarmer intellectuellement sur des sujets liés aux risques sous des aspects différents : l'approche territoriale, la place des habitants, la communication, etc.

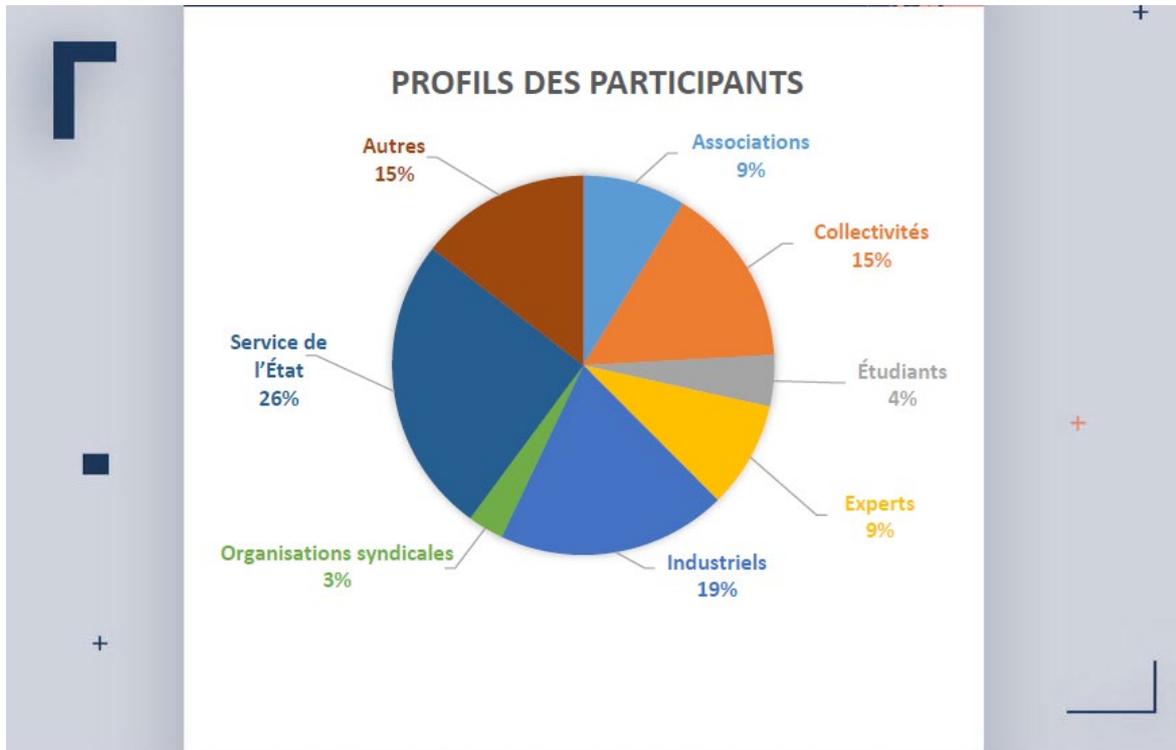
## LES RENDEZ-VOUS MAJEURS, C'ÉTAIT AUSSI...

Le site Internet [www.rendezvousmajeurs.com](http://www.rendezvousmajeurs.com) était bien plus qu'un site dédié à l'organisation de l'évènement. Il a permis d'amorcer des débats et de valoriser des expériences avec :

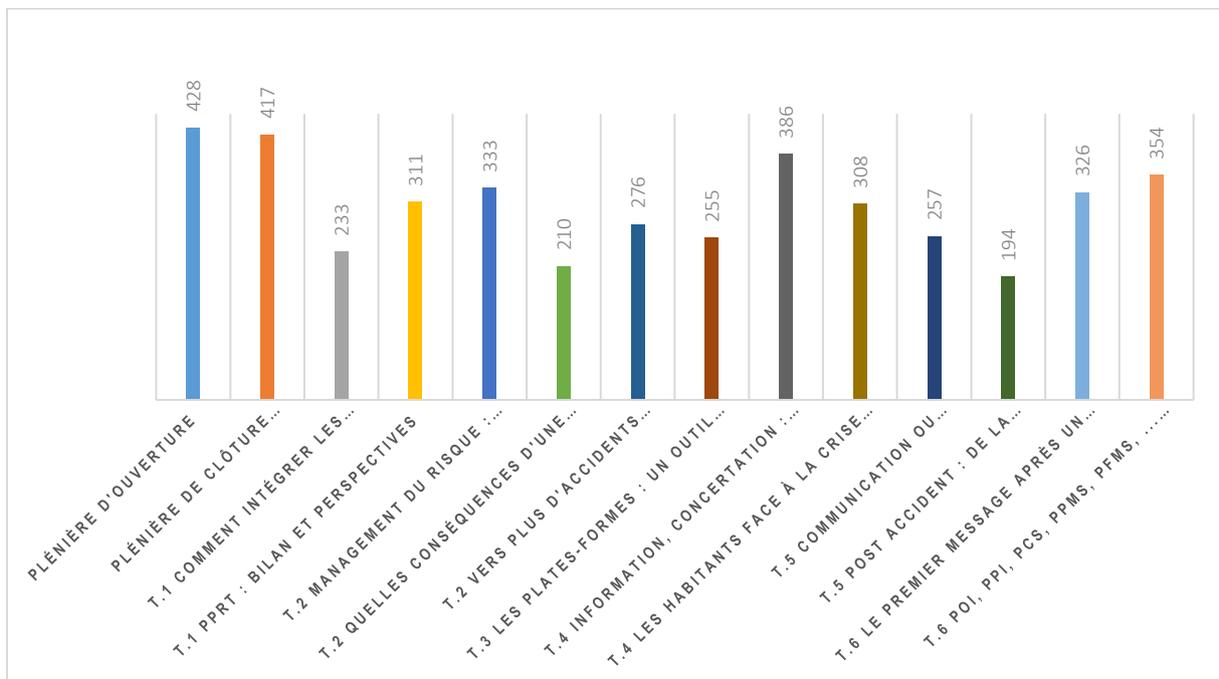
- **10 articles thématiques pour** donner la parole aux partenaires des Rendez-vous majeurs afin d'amorcer un dialogue sur tous les enjeux liés à la gestion des risques.
- **9 capsules vidéos de découvertes « Sur le terrain »** avec des représentants de collectivité, d'associations, des experts ou de services de l'État qui présentent l'action à laquelle ils ont participé et comment elle a permis d'apporter des réponses concrètes, sur le terrain.
- **Une présence sur les réseaux sociaux**

## POUR UN BILAN POSITIF

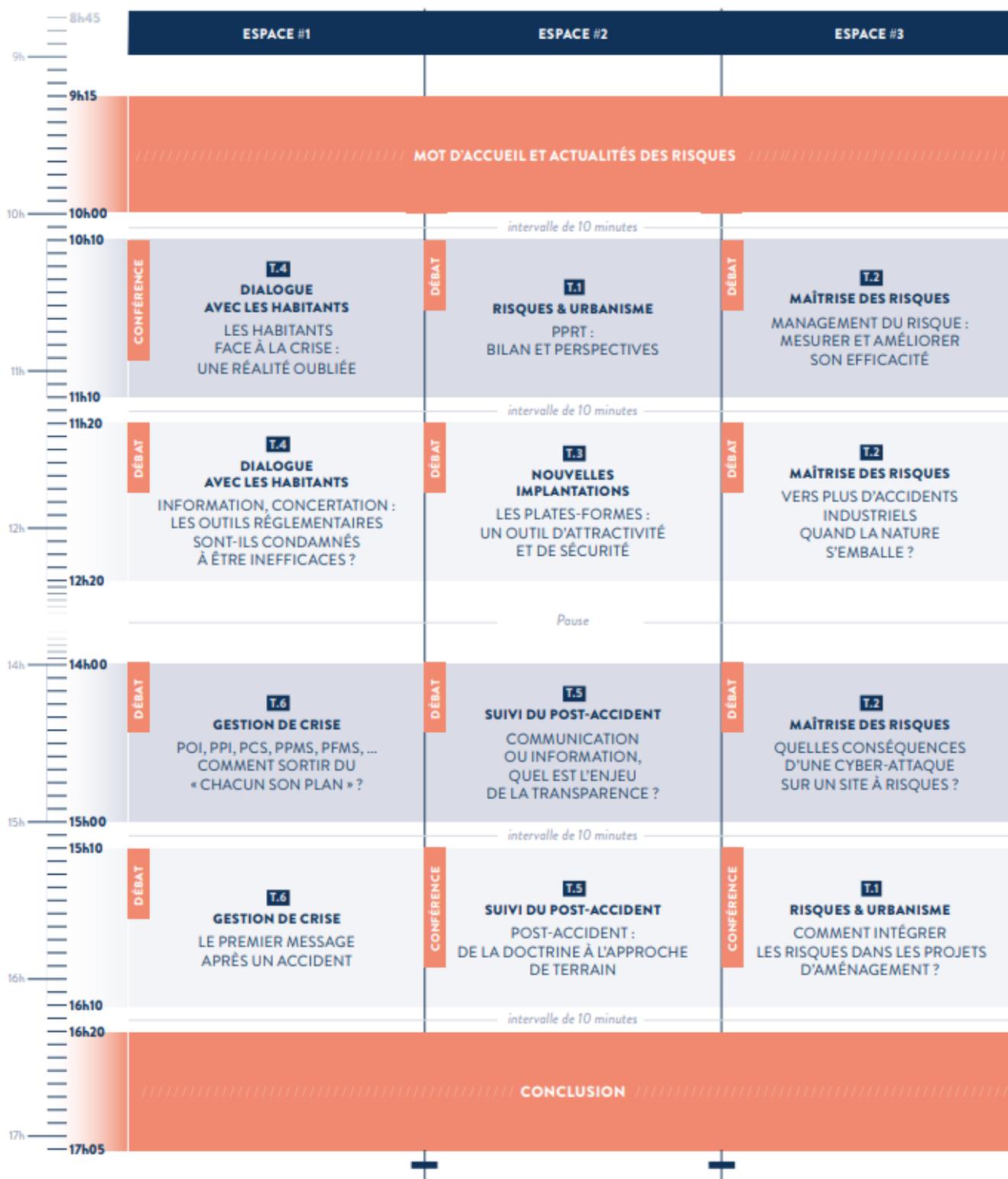
952 participants le jour j + les replays en ligne pendant une année



## Connexions par session



# LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE



## 50 INTERVENANTS AU CŒUR DES RÉALITÉS DE TERRAIN

### **Barbara Pompili**

Ministre de la Transition écologique

### **Cédric Bourillet**

Direction générale de la Prévention des risques, Ministère de la Transition écologique

### **Alain Thirion**

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Ministère de l'Intérieur

### **Yves Blein**

AMARIS

### **Jean-François Bossuat**

Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI)

### **Karine Weiss**

Université de Nîmes

### **Philippe Chamaret**

Institut Ecocitoyen

### **Emmanuel Martinais**

École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)

### **Maryline Simoné**

Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

### **François Giannoccaro**

IRMa (Institut des Risques majeurs)

### **Hélène Briffault**

Caux Seine Agglo

### **Serge Delaigue**

Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS)

### **Maritxu Penez**

Caux Seine Agglo

### **Jean-Philippe Petit**

Association des entreprises de Port Jérôme (AEPJR)

### **Johnny Douvinet**

Université d'Avignon

### **Emmanuelle Hervé**

EH&A Consulting

### **Jean-Marie Lecluse**

SPPPI Artois

### **Ludovic Morand**

ATRISC SAS

### **Raymond Cointe**

Ineris

### **Soraya Benabdessadok**

Avocate exerçant en droit public

### **Alban Bruneau**

Vice-président Le Havre Seine Métropole et maire de Gonfreville-l'Orcher

### **Philippe Merle**

Direction générale de la prévention des risques, Ministère de la Transition écologique

### **Danielle Sauge-Gadoud**

AMARIS

### **Patrice Liogier**

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

### **Pierre Athanaze**

Métropole de Lyon

### **Simon-Pierre Eury**

Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Économie et des Finances

### **Frédéric Fructus**

Plate-forme Chimique de Roussillon (GIE OSIRIS)

### **Nicolas de Warren**

ARKEMA

### **Floran Augagneur**

Commission nationale du débat public (CNDP)

### **Alexandre Gelin**

Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines (SNIIM)

### **Philippe Prudhon**

France Chimie

### **Ginette Vastel**

France Nature Environnement (FNE)

### **Myriam Blanchard**

Santé Publique France

### **Karen Perronnet**

Ineris

### **Nicolas Gauthey**

APAVE et représentant FILIANCE

### **Ivan Boissières**

Institut pour une culture de sécurité industrielle (Icsi)

### **Yann Grevillot**

Solutions pharmaceutiques & Ingrédients de Spécialité (SEQENS)

### **Ludovic Moulin**

Ineris

### **Anne Tourdot**

DREAL Nouvelle-Aquitaine

### **Aurélien Baraër**

Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI)

### **Benoît Chansou**

Michelin

### **Thomas Marcon**

Ineris

### **Sylvie Andraud**

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

### **Julien Jacquet-Francillon**

Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines (SNIIM)

### **François Massé**

Ineris

### **Vincent Boudières**

Grenoble-Alpes Métropole

### **Frédéric Pontoire**

Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise



COLLECTIVITÉS  
& pollutions  
industrielles

## Le nouveau chantier d'AMARIS

**Les riverains des sites Seveso ont une approche inquiète et exigeante de l'environnement, de ses enjeux et des risques qu'ils encourent. Leurs attentes sont de plus en plus fortes. Leur premier réflexe consiste à se tourner vers leurs élus. Afin d'accompagner ses adhérents et plus globalement les collectivités concernées, AMARIS a approfondi ces remontées de terrain pour pouvoir répondre aux demandes.**

## D'UN SUJET DE PRÉOCCUPATION...

L'inquiétude des collectivités s'exprime depuis de nombreuses années. Mais l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen en septembre 2019 a fait prendre conscience de la gestion complexe des incidences environnementales du « post-accident ». Cet événement a également ravivé les inquiétudes des riverains des sites industriels concernés par les pollutions émises quotidiennement. Les collectivités sont de plus en plus souvent confrontées aux questionnements des citoyens sur les pollutions chroniques émises par les industries et leurs impacts sur l'environnement et la santé.

En 2021, AMARIS a :

- Organisé un atelier avec les techniciens des collectivités adhérentes afin de creuser les problèmes rencontrés dans les territoires (gestion de l'héritage industriel, questions des habitants, manque d'informations, etc.) ;
- Engagé des échanges avec la Métropole de Lyon pour préparer un programme d'actions ;
- Initié un partenariat de travail avec une association, l'Institut Ecocitoyen, dont l'expertise, en tant qu'organisme de recherche et interlocuteur des collectivités sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est un atout pour l'ensemble du réseau AMARIS ;
- Organisé un échange politique avec les élus du bureau.

**Les expériences des territoires exprimées lors de ces échanges mettent en évidence un ensemble de besoins (d'information, de connaissances, de données, de maillons à créer) et de préoccupations (protection des habitants et réponses à leurs questions).**

## ...A UN PROGRAMME DE TRAVAIL

Face à ces constats, AMARIS a intégré cette thématique parmi ses axes prioritaires de travail. En partenariat avec la Métropole de Lyon et l'Institut Ecocitoyen, elle a posé les bases pour engager un programme de coopération territoriale pour la prise en compte des pollutions sur l'environnement et la santé dès 2022.

### Mise en place de deux partenariats

Dans la mesure où les enjeux sur son territoire sont importants, la Métropole de Lyon a souhaité accompagner l'association AMARIS dans son travail de recensement des pratiques à l'échelle nationale, pour en tirer des enseignements et des pistes d'amélioration. En décembre 2021, la Métropole et AMARIS ont signé une convention sur un programme d'actions 2022 à 2024. Ce projet nommé « *Collectivités et pollutions industrielles – Construire des stratégies territoriales pour la prise en compte des pollutions sur l'environnement et la santé* », vise à appréhender de façon globale et sur tous les milieux, les multiples questions liées à la connaissance des pollutions industrielles et à proposer une méthode permettant aux différents territoires de s'en saisir.

Par ailleurs, AMARIS a sollicité l'Institut Ecocitoyen pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce programme d'action. L'objectif est de faire bénéficier, à l'ensemble du réseau, de l'expertise développée par cette association sur le territoire de l'Etang de Berre.

## **Un programme de coopération territoriale pour prendre en compte le contexte spécifique des territoires industriels**

Lors des différents échanges avec ses adhérents, AMARIS a identifié la nécessité d'initier un travail pour mettre les collectivités en réseau et clarifier les principaux manques et besoins. Le programme proposé a été structuré en 3 étapes.

### **Étape 1 : Produire un état des lieux général**

Cet état des lieux aura pour vocation de faire un point général sur la situation des territoires accueillant des industries afin de mieux cerner leurs particularités.

Cet état des lieux ne sera pas exhaustif. Il abordera notamment :

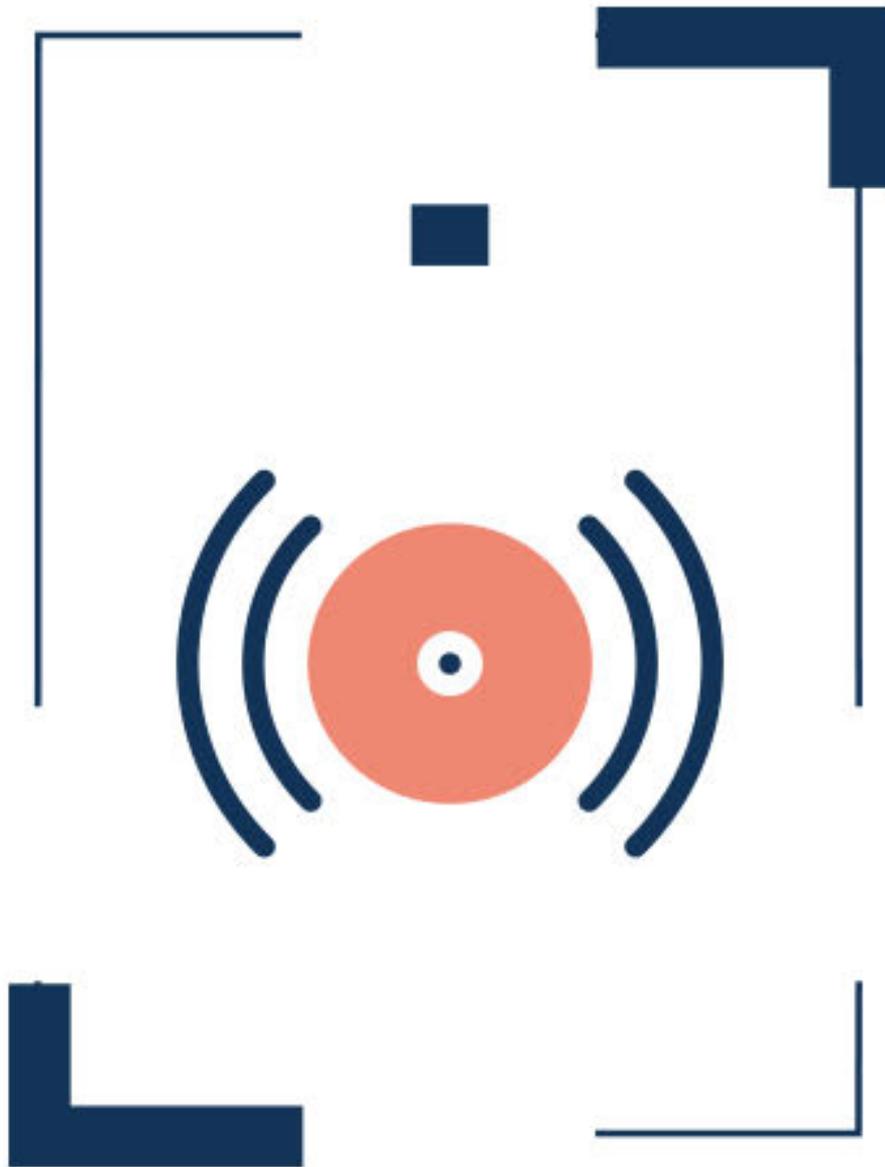
- Les grands corpus législatifs et réglementaires portant sur la maîtrise des impacts environnementaux et sanitaires associés aux pollutions industrielles ;
- Les dispositifs existants ainsi que de leur adaptation au contexte particulier des territoires industriels ;
- La connaissance des effets de l'exposition sur la santé des populations vivant à proximité des grands sites industriels ;
- Des perspectives qui se dessinent, tant d'un point de vue réglementaire, scientifique, sanitaire ou médical, technique ou urbanistique, etc.

### **Étape 2 : Mettre en réseau les collectivités**

**Il s'agira de mettre en réseau** les territoires souhaitant avancer collectivement sur ce sujet et d'organiser un partage de bonnes pratiques. L'objectif sera d'identifier et de capitaliser sur des outils développés localement portant sur la connaissance des pollutions, sur l'implication des territoires, sur l'échange avec la population. Ces démarches, mesures ou d'initiatives pourront servir de socles à disposition de l'ensemble des territoires concernés.

### **3 : Une étape de partage**

- Formations, diffusions des connaissances et outils pour se saisir de ces questions.
- L'ambition sera de concevoir ensemble une démarche adaptable aux territoires.



## GESTION DE CRISE

**La gestion de crise n'est pas un sujet nouveau pour nos adhérents. Pour autant, l'association ne l'avait pas vraiment investi avant 2020. En 2021, AMARIS s'est fait connaître des acteurs institutionnels de la sécurité civile, a animé un groupe de travail entre les techniciens des collectivités adhérentes et a déployé un projet porté avec l'ICSI (Institut pour une culture de la sécurité industrielle). Sans oublier les Rendez-vous majeurs qui ont permis aux collectivités de faire entendre leurs points de vue !**

## ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS DE LA SÉCURITE CIVILE

### ➤ **DGSCGC (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises)**

En 2021, AMARIS a initié des échanges avec les représentants de la DGSCGC. Son directeur, le Préfet Thirion, a été invité à s'exprimer en plénière des Rendez-vous majeurs aux côtés du directeur de la DGPR (Direction générale de la Prévention des risques), Cédric Bourillet.

Par ailleurs, le président d'AMARIS accompagné de Charlotte Goujon, vice-présidente ont rencontré le directeur de la DGSCGC, le 16 novembre 2021, afin de lui faire part de l'intérêt porté à la plateforme FR Alert et de poser les bases d'un partenariat pour les années à venir notamment concernant la formation des élus et la mise en place des PiCS (Plans intercommunaux de sauvegarde). Une proposition d'axes de travail a été adressée au Préfet, à sa demande.

### ➤ **SDMIS (Service Départemental-Métropolitain d'Incendie de Secours)**

L'équipe d'AMARIS a entamé des échanges avec les services du SDMIS qui a tout particulièrement travaillé sur le sujet des fumées, des risques toxiques et des formations inter-services. Nous constatons des marges de progrès notamment dans la coordination des acteurs et dans la création de maillons entre accident et post-accident. Nos interlocuteurs au SDMIS voit tout l'intérêt de ces échanges afin de disposer de la position des collectivités permettant de mieux « s'ajuster » lors d'un accident.

## GROUPE DE TRAVAIL AMARIS

Mettre en place des rendez-vous réguliers entre les techniciens de vos collectivités sur un sujet nouveau nécessite au préalable de constituer un nouveau réseau d'échanges. En effet, en fonction de la taille des collectivités, les agents en charge de la prévention ne sont pas ceux qui gèrent les dossiers relatifs à la sécurité et la sûreté. L'intérêt des échanges entre collectivités est certain en termes de retours d'expériences.

En 2021, trois rendez-vous ont été organisés

- 15 janvier - séance consacrée à l'article 6 au projet de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers (loi Matras). Cet article projette de rendre obligatoire les **plans intercommunaux de sauvegarde** (PiCS).
- 1<sup>er</sup> avril - **Evacuation des populations** - échanges sur la base de présentations des stratégies retenues à Feyzin, Fos-sur-Mer et La Rochelle
- 21 octobre - **Réserves communales** - échanges à partir des exemples de Gonfreville-l'Orcher et de Rueil-Malmaison.

### Loi Matras

Elle a été adoptée à l'automne 2021. Son article 6 instaure une obligation pour les intercommunalités de se doter d'un PiCS (plan intercommunal de sauvegarde). Ce PiCS, tel que décrit dans cette proposition, rassemble tous les moyens des communes et de l'intercommunalité pour les mutualiser. Ce texte ne touche pas au pouvoir de police du maire et à son rôle de directeur des opérations de secours.

## GROUPE D'ÉCHANGES SUR L'ALERTE DES POPULATIONS ET LA GESTION DE CRISE (AMARIS-ICSI)

En 2020, AMARIS et l'ICSI (Institut pour une culture de sécurité industrielle) se sont associés pour mettre en place un groupe d'échanges sur l'alerte et la gestion de crise. AMARIS a mobilisé ses adhérents volontaires (Le Havre, Caux Seine Agglo, Rouen, Chasse sur Rhône) et ses partenaires [SDMIS (Service Départemental-Métropolitain d'Incendie de Secours), France Chimie, AEPJR (Association des Entreprises de Port-Jérôme et sa région), SYNERZIP-LH (association des acteurs économiques de la zone industrielle et portuaire du Havre), AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), IRMA (Institut des risques majeurs), SPPPY (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles dans la région grenobloise), ATRISC Conseil, etc.]

Pour mémoire, ce projet réunit l'ensemble des acteurs concernés afin de dresser un état des lieux commun et d'identifier des pistes d'amélioration mobilisables par les territoires. Durant toute l'année 2021, les réflexions de ce groupe d'échanges ont intéressé au-delà des membres du groupe d'échanges et ont été communiqués avant même la production d'un livrable.

### 6 SÉANCES ORGANISÉES EN 2021

En 2021, ces temps d'échanges ont permis d'établir un état des lieux partagé tant en matière de gestion de crise et de communication et de s'acculturer collectivement sur les comportements humains en cas d'accident.

- 4 février : Echange avec Rémi Kouabenan - Université de Grenoble - *De la perception des risques à la perception de l'alerte* »
- 11 mars : Echange avec Isabelle Richard, Docteur en psychologie sociale appliquée à l'environnement. *L'apport de la psychologie environnementale dans l'appréhension des risques et la gestion de crise. Quels sont les facteurs liant la perception des risques ? quels outils opérationnels pour y travailler ?*
- 8 avril : Echange avec Damienne Provitolo, directrice de recherche au CNRS. *Les comportements humains en situation de catastrophe : de l'observation à la modélisation conceptuelle et mathématique*
- 3 juin : Présentation de la plate-forme Fr Alert par les représentants de la DNUM (Direction du numérique – Ministère de l'Intérieur)
- 13 juillet : Séance de synthèse sur les comportements humains
- 16 septembre : Exercice sur table animé par ATRISC Conseil

### LES PISTES IDENTIFIÉES

Les enjeux principaux identifiés lors de ces échanges portent sur la **coordination des acteurs** et de la **préparation des populations** à la crise. Aussi en termes d'outils, il a été proposé de travailler en 2022 sur :

- La **production d'un lexique** des principaux acronymes et vocabulaires utilisés accompagné d'une cartographie des principaux acteurs (rôles, responsabilités et interactions attendues).
- Une **formations multi-acteurs**, pour se connaître et se former avant.
- Un **kit de communication** en temps de crise

## **NOUS RETENONS / VERBATIMS**

### **Échanges avec Rémi Kouabenan sur la perception des risques et de l'alerte**

*« On ne peut pas faire de prévention sans les gens. / Les individus n'acceptent pas l'information telle qu'elle est donnée. / Les émotions et l'environnement social restent les facteurs les plus déterminants du comportement. / Les messages d'alerte doivent contribuer à la création d'une réelle confiance et permettre une identification à la source du message. »*

### **Échanges avec Isabelle Richard sur l'apport de la psychologie environnementale dans l'appréhension des risques et la gestion de crise.**

*« Plus que de travailler sur un process, il faut travailler sur les compétences des individus. / Pour susciter l'éveil émotionnel, plus l'expérience est immersive, illustrative et concrète plus l'éveil est facilité. / Une clé importante : la co-construction des dispositifs, l'approche inclusive (des techniciens, des opérationnels, des parties prenantes des dispositifs) pour s'assurer que les dispositifs sont pertinents par rapport à leurs problématiques réelles. »*

### **Échanges avec Damienne Provitolo, sur les comportements humains en situation de catastrophe**

*Avec la diversité des menaces, les processus échappent aux gestionnaires. / En fonction de la zone où l'on se trouve, de la distance entre l'individu et l'évènement, les comportements varient. / Ne pas croire que les gens cèdent à la panique en toutes circonstances.*